

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 19 juillet 2021, à compter de 9 h 00, à huis clos en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2021-07-247

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Demande de lotissement d'Investissements SICAM INC.
4. Adoption du premier projet de règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels
5. Assemblée publique de consultation pour le premier projet de règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2021-07-248

DEMANDE DE LOTISSEMENT D'INVESTISSEMENTS SICAM INC.

CONSIDÉRANT la demande de lotissement effectuée par Investissement SICAM Inc, relativement au lot 5 089 898 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle, situé sur le chemin des Domaines afin de créer 13 lots ;

CONSIDÉRANT qu'afin de créer lesdits lots, la demande de lotissement est assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels édictée au *Règlement de lotissement numéro 24* ;

CONSIDÉRANT que les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du conseil et qu'il doit se prévaloir de l'une des trois propositions édictées à l'article 6.5 du *Règlement de lotissement numéro 24* soit :

1. Cède gratuitement à la Municipalité un ou des terrains qui doivent représenter 5 % de la superficie totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et situé à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel ;
2. Verse à la Municipalité une somme d'argent qui doit représenter 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale ;
3. Cède gratuitement à la Municipalité un ou des terrains compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et situé à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux, ou au maintien d'un espace naturel et verse à la Municipalité une somme d'argent représentant une partie de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale. La valeur du ou des terrains cédés gratuitement et les sommes d'argent versées doivent représenter 5 % de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EXIGER du propriétaire du lot 5 089 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, soit Investissement SICAM Inc, de céder gratuitement à la Municipalité un terrain compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale représentant 5 % de la superficie du lot afin d'avoir un accès sur le réservoir Baskatong, tel que décrété dans le projet de loi 67 modifiant la *Loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU)* concernant les pouvoirs pour favoriser l'accès aux plans d'eau.

ADOPTÉE

2021-07-249

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels soit adopté.

ADOPTÉE

2021-07-250

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Ferme-Neuve sera tenue le 23 août 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

L'assemblée est tenue par visioconférence, il n'y a donc pas de période de questions.

2021-07-251

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 19 juillet soit levée.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire